

Communiqué de presse

Mars 2025

Grand Paris Express : la Société des grands projets, Prism'emploi et l'OPPBTP partenaires en faveur de la prévention des risques professionnels pour les salariés intérimaires



De gauche à droite : Gilles Lafon (Prism'emploi), Paul Duphil (OPPBTP), Jean-François Monteils (SGP)

La Société des grands projets (SGP), Prism'emploi et l'Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics (OPPBTP) ont signé ce lundi 3 mars une convention de partenariat visant à renforcer la prévention des risques professionnels pour les salariés intérimaires intervenant sur les chantiers du Grand Paris Express. Cet accord témoigne de l'attention croissante portée à l'amélioration des conditions de travail des salariés intérimaires, une population particulièrement exposée aux

accidents sur les chantiers de construction. Il reflète une volonté de faire évoluer durablement la culture de prévention de l'ensemble des acteurs au bénéfice des salariés intérimaires.

Un partenariat inédit entre des acteurs clés de l'opération

Les conditions d'activité et la nature des travaux du BTP entraînent des risques professionnels spécifiques, accentués pour les salariés intérimaires, particulièrement exposés aux accidents du travail. Conscients de cette réalité, un maître d'ouvrage de l'envergure de la Société des grands projets, le syndicat représentatif des entreprises de travail temporaire, Prism'emploi, et l'OPPBTP s'engagent, au travers de ce partenariat, à œuvrer ensemble.

Cet accord témoigne de la volonté de faire évoluer les pratiques, en renforçant l'implication de l'ensemble des acteurs pour garantir les meilleures conditions d'accueil, d'information et d'accompagnement aux salariés intérimaires, et ce le plus en amont possible de leur prise de fonction sur le chantier.

Un plan d'actions structuré tout au long du parcours du salarié intérimaire

L'accord prévoit en effet des actions concrètes pour renforcer la prévention des risques à chaque étape de la mission des salariés intérimaires dans le BTP :

- ✓ **En amont de la prise de poste** : les agences d'emploi et les entreprises utilisatrices collaborent pour mieux préparer l'intégration des salariés intérimaires. Cela passe en premier lieu par la formation des personnels permanents des agences afin qu'ils acquièrent un bon niveau de culture prévention, leur permettant de contribuer efficacement au déploiement de la démarche, grâce à une offre de formation et d'information dédiée. L'accord prévoit par ailleurs une meilleure transmission des informations sur les postes et les risques, ainsi qu'une sensibilisation préalable des salariés intérimaires aux enjeux de sécurité sur les chantiers du Grand Paris Express.
- ✓ **A l'arrivée sur le chantier** : par cet accord, les trois partenaires s'engagent à mettre en œuvre les actions nécessaires pour renforcer l'accueil des salariés intérimaires au sein des entreprises utilisatrices. Cela inclut une présentation de l'entreprise, du chantier et de la mission, des formations pratiques et la remise des équipements de protection individuelle. De plus, la SGP, Prism'emploi et l'OPPBTP encouragent vivement les entreprises utilisatrices à accueillir de manière plus personnalisée les personnels intérimaires, en proposant un accompagnement par un salarié permanent, se faisant l'interlocuteur privilégié en matière de santé et de sécurité au travail.
- ✓ **Tout au long de la mission d'intérim**, les entreprises utilisatrices veillent à maintenir le même niveau de vigilance quant au respect des mesures de prévention et s'assurent que le salarié intérimaire bénéficie bien de l'encadrement et de l'accompagnement prévu. L'accord encourage par ailleurs les entreprises utilisatrices et les agences d'emploi à maintenir des relations à long terme en organisant des réunions régulières afin d'améliorer en continu les conditions de travail et la sécurité des personnels intérimaires.

Une démarche pilote pour les futurs chantiers majeurs

Déployé sur toute la durée des chantiers du Grand Paris Express, cet accord pourrait servir de modèle pour d'autres projets d'infrastructures d'envergure, en France et en Europe. Son déploiement sera suivi de près via un comité de pilotage chargé d'évaluer l'efficacité des actions mises en place et d'ajuster les dispositifs si nécessaire.

Avec cet engagement, la Société des grands projets, Prism'emploi et l'OPPBTP démontrent que la prévention des risques dans le BTP ne peut être pleinement efficace qu'à travers une collaboration étroite entre tous les acteurs concernés.

« La sécurité sur nos chantiers est une priorité absolue. En tant que maître d'ouvrage d'un chantier majeur, le plus grand actuellement en Europe, nous nous donnons comme ambition de faire évoluer la culture de la sécurité. Les chantiers du Grand Paris Express, par leur multiplicité et leur complexité, doivent servir à faire évoluer les pratiques en matière de sécurité. C'est dans le cadre d'un travail de longue haleine, notamment au sein de notre conseil de la sécurité, avec l'ensemble de nos partenaires impliqués, que la question

spécifique a été ciblée. Ce partenariat avec Prism'emploi et l'OPPBTB nous permet d'aller plus loin en garantissant aux intérimaires des conditions d'intégration et de formation renforcées. » déclare Jean-François Monteils, président du directoire de la Société des grands projets.

« Cet accord représente une avancée majeure pour nos salariés intérimaires du BTP. Il démontre l'engagement de notre secteur à assurer leur sécurité au travers d'outils de branche adaptés à la formation de nos salariés, et une collaboration inédite avec les acteurs de la maîtrise d'ouvrage. » ajoute Gilles Lafon, président de Prism'emploi,

« Il était essentiel de réunir l'ensemble des parties prenantes pour développer un dispositif global de prévention. Grâce à ce partenariat, nous posons les bases d'une nouvelle approche qui entend soutenir une culture prévention au travers de nouveaux leviers, qui pourrait inspirer d'autres projets à grande échelle. » conclut Paul Duphil, secrétaire général de l'OPPBTB.

À propos de la Société des Grands Projets

La Société des grands projets réalise de nouvelles solutions de mobilité du quotidien, : des grands projets de transports décarbonés au service des territoires et des habitants. Elle pilote depuis 2010, la réalisation du Grand Paris Express, dont les quatre nouvelles lignes de métro (15, 16, 17 et 18) ainsi que les prolongements de la ligne 14, qui vont révolutionner les déplacements de banlieue à banlieue. A l'échelle nationale, au plus près des territoires, elle accompagne les collectivités pour mener à bien les projets de services express régionaux métropolitains.

À propos de Prism'emploi

Prism'emploi – Professionnels du recrutement et de l'intérim – est l'organisation professionnelle, qui regroupe plus de 600 enseignes représentant 90% du chiffre d'affaires de la profession. 12 000 agences d'emploi et 33 000 salariés permanents sont présents sur l'ensemble du territoire. www.prismemploi.eu - @Prismemploi

À propos de l'OPPBTB

L'Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics (OPPBTB) est une structure paritaire, créée en 1947, sous tutelle du ministère du Travail. Sa gouvernance, assurée par des représentants des organisations professionnelles et des organisations syndicales du secteur de la construction, garantit le bon équilibre entre employeurs et salariés dans les choix et les décisions stratégiques.

L'OPPBTB est composé d'experts en prévention issus du terrain qui accompagnent, au quotidien, les professionnels et les acteurs du BTP. Il a pour missions, l'**expertise** pour identifier les solutions de prévention, la **promotion** en construisant les arguments et portant le message de prévention auprès des acteurs de la construction, et l'**accompagnement** des entreprises et autres acteurs de la construction, en assistance technique, conseil et formation.

L'OPPBTB s'appuie sur des équipes réactives, disponibles, engagées et professionnelles. Composé de près de 400 collaborateurs répartis dans 12 agences régionales, l'OPPBTB accompagne les entreprises pour développer leur culture prévention en mettant en place des actions collectives ciblées et individuelles.

Il propose une offre de services élaborée pour tous, quels que soient la taille de l'entreprise, le métier ou le niveau de maturité en prévention. L'Organisme fait de la prévention un **véritable levier de performance et de progrès**.

Retrouvez l'OPPBTB sur preventionbtp.fr et oppbtp.com.



